

2013, 2033, deux anniversaires à célébrer ?

Le sage sait que l'avenir n'appartient qu'à Dieu, quel que soit le nom qu'on lui donne, mais aussi qu'il doit lui-même s'y préparer et le préparer. Et le souvenir du passé peut le conforter dans ses entreprises et même sans doute lui éviter bien des erreurs.

Célébrer les anniversaires est une bonne façon de lier le passé à l'avenir. C'est pourquoi je suggère ici deux célébrations importantes pour la cause gasconne et béarnaise :

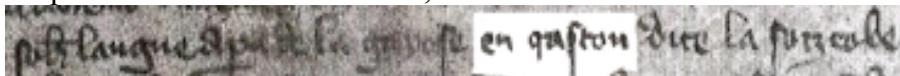
- le 29 novembre 2013 marquera les 700 ans d'un modeste acte du notaire royal de Navarre à Garris (Pyr.-Atl.), où apparaît pour la première fois le nom du gascon comme langue ;
- le 1^{er} mars 2033 sera le 500^{ème} anniversaire de la première mention du béarnais comme langue de la principauté de Béarn, jusque là connue sous le seul nom commun de *gascon*.

Pour ceux qui connaîtraient mal ces faits, déjà décrits dans *La "Langue d'oc" ou les langues d'oc ?* que j'ai signé avec G. Pépin, je les rappelle rapidement :

1 – Acte notarié du jeudi 29 novembre 1313

Cet acte rédigé en gascon a été découvert au début de 2008 par notre ami historien Guilhem Pépin dans la publication qu'en a faite un historien basque Santos Garcia Larragueta (*Documentos navarros en lengua occitana*, Saint-Sébastien, 1990, p. 267, n° 170). Il est en effet conservé en original dans les *Archives générales de Navarre* à Pampelune, *Comptos*, caisse 6, n° 25 ; le roi de Navarre était alors Louis I^{er}, futur Louis X le Hutin, roi de France, qui tenait ce titre de sa mère Jeanne I^{ère} de Navarre, épouse de Philippe IV le Bel.

L'acte du notaire de Garris, territorialement compétent, porte concession d'un moulin à eau à bâtir et exploiter à Labastide-Clairence,

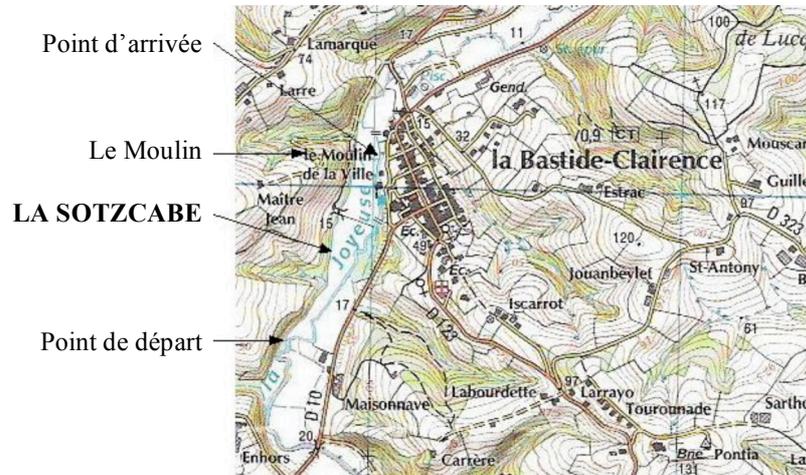
 « sob[e]r l[']augue a pa[rt] de la Joyose en gascon dite la sotzcabe »

sur le bras de la Joyeuse, [bras] dit en **gascon** la Sotzcabe.

Cette bastide ayant été fondée en territoire de langue basque mais peuplée de Gascons, venus principalement de Bigorre, le scrupuleux notaire avait éprouvé le besoin de préciser la langue du nom donnée à ce cours d'eau. C'est une courte dérivation de la Joyeuse, à l'ouest, que l'on voit très clairement sur la carte de Cassini du XVIII^e s. (ici, en version récente colorisée ; extrait au 1/50 000 – 1cm = 500 m) ; on voit aussi notre moulin (☼) près du confluent avec le bras principal, qui a lui aussi un moulin un peu plus en amont :



Dans la carte I.G.N. moderne au 1/25 000 *1344 E Peyrehorade*, le bras ouest de la Joyeuse existe toujours, ainsi qu'au moins le souvenir de l'un des deux moulins, probablement celui du bras est, puisqu'il est dit « de la ville », dont il est plus proche :



L'emploi du gascon dans cet acte s'explique non seulement par la langue des habitants de la Bastide, mais aussi par le fait que c'était devenu la langue véhiculaire des Basques du nord, ainsi que le rappelait naguère le linguiste basque Ricardo Cierbide dans un article « Notas gráfico-fonéticas sobre la documentación medieval navarra » de la revue *Príncipe de Viana*, n° 214, 1998, pp. 523-534 (traduit de l'espagnol) :

« La raison de son adoption [du gascon] dans les territoires basques au nord de la chaîne pyrénéenne – Labourd, Basse-Navarre et Soule – et à St-Sébastien, Pasajes et Fontarrabie, repose sur son **prestige** comme variété romane employée dans la rédaction de documents publics et privés, ainsi que dans les relations orales entre Basques et locuteurs de langues romanes du milieu du XII^e s. au début du XVI^e, pour ce qui concerne le Pays basque continental, et jusqu'au XIX^e autour de la Bidasoa et de l'Urumea; [...]. »

« Le gascon fut la langue d'usage quotidien et exclusif des gens établis dans les villes de Bayonne et Biarritz, comme le prouvent les textes conservés, et devint **la langue de prestige** et moyen de communication entre les commerçants et probablement les artisans des centres urbains, y compris à l'intérieur du pays, comme St-Palais, St-Jean-de-Pied-de-Port, Tardetz et Mauléon, où se ravitaillaient les commerçants et pèlerins sur le chemin de St-Jacques de Compostelle. »

Au même moment, d'ailleurs, le *Conseil des cent* de Bayonne, sorte de parlement municipal, légiférait tant et plus en gascon et allait, en 1336, réunir sa législation en un *Libre dous establiments* qui fut publié en 1892. Outre 87 % d'actes gascons, on en trouve aussi en latin et en français et un en espagnol mais pas un mot de basque en dehors des noms de lieux et de personnes que les intéressés n'avaient pas traduits en gascon.

2 – Délibération des États de Béarn du 1^{er} mars 1533

Le second évènement est en quelque sorte aussi banal que l'acte notarié de Garris, mais le lieu et les circonstances sont tout autres : le 1^{er} mars **1533**, le roi de Navarre Henri II d'Albret, absent de Pau, a chargé l'évêque de Rodez son vassal de le suppléer à la présidence des États de Béarn. Mais les lettres patentes qui accèdent l'évêque sont en français ; les États protestent et prient l'évêque d'en autoriser la traduction en *bearnes* (béarnais) avant de les insérer dans les registres. L'expression *en bearnes* apparaît par trois fois dans la mention de cet enregistrement (A. D. Pyr.-Atl. C. 681, f° 92 r°, cité par Auguste Brun, *L'introduction de la langue française en Béarn et en Roussillon*, Paris : Champion, 1923, p. 13).

C'est la première mention connue du nom de béarnais comme langue. On a voulu y voir une manifestation du patriotisme linguistique des membres des États ; mais au sujet d'un même attachement à la langue que ces États manifestaient à la veille de la Révolution,

s'appuyant sur des travaux de Christian Desplat, l'historien Pierre Tucoc-Chala a fait la remarque suivante : « Sentant que le mouvement qui emportait le royaume vers un changement radical risquait de faire disparaître leurs privilèges, ces Parlementaires ou nobles terriens tentent de défendre à travers les “coutumes” du pays, sa langue. » (Préface pour Michel Grosclaude, *Le Béarn - Témoignages sur mille ans d'histoire*, Per Noste 1979). Il est vraisemblable qu'il en fut de même en 1533, car les relations étroites qui unissaient Henri II d'Albret à son beau-frère François I^{er} laissaient présager le rattachement prochain à la France, avec la perte de privilèges dont jouissaient les membres des États.

En tout cas, cette affirmation du béarnais n'était dirigée que contre l'intrusion du français ; aussi, quand en 1562, dans une affaire de succession intéressant la Maison de Foix, des pièces en langues du pays furent produites devant le Parlement de Paris, c'est très probablement sur indication des parties que l'arrêt rendu le 22 mai en mentionnera l'idiome : « pièces vieilles et antiennes estans en **languaige byernois et gascon** » ; elles feront l'objet d'une « translation [...] de **languaige gascon et biernois** en languaige vulgaire françois », formule reprise à la fin de l'arrêt. (*Archives Nationales*. Parlement de Paris X^{la} 1602, f^o 285 v^o, copie de M. Henri Courteault, *Reclams de Biarn e Gascogne*, 1^{er} juin 1910, pp. 118-119).

C'est cette même formule que l'on retrouve dans l'*Histoire de Béarn et de Navarre* que le Béarnais Nicolas de Bordenave, pasteur à Nay, a écrite sur commande de Jeanne d'Albret et achevée après 1591 ; il rapporte qu'en **1563**, cette reine avait fait venir en Béarn un ministre de l'église calviniste de Genève ainsi que « plusieurs autres savans personnages, la plus part de **la langue gasconne et béarnoise**, pour prescher au peuple en son langage » (éd. Paul Raymond, Paris, 1873 p. 116). Or lorsque Jeanne d'Albret n'était pas à la cour de France, elle tenait la sienne à Nérac bien plus qu'à Pau ; elle devait donc être parfaitement consciente de l'unité de langue entre Nérac gascon et Pau béarnais, de telle sorte que, selon toute vraisemblance, l'expression est de la reine elle-même.

3 – Deux dates à situer dans l'histoire des langues romanes

Normalement, l'usager d'une langue n'a besoin de la nommer que dans une situation de contact avec une langue conçue comme différente. C'est ce qu'il advint au IX^e s. quand on prit conscience de ce que le latin parlé n'était plus la même langue que le latin écrit de la Vulgate, des Pères de l'Église, et encore moins de Cicéron, César ou Tacite : on donna le plus souvent à ce latin parlé le nom de *roman* ou une de ses variantes.

Mais ce mot couvrait lui-même une grande variété d'idiomes, selon les territoires de l'ancien empire romain. Cela ne se remarquait guère, certes, tant que ces idiomes étaient d'usage exclusivement oral, donc localisés. Mais quand ils commencèrent à s'écrire, d'abord dans les poésies des troubadours et trouvères, puis dans les actes des autorités administratives, les occasions de contact se multiplièrent, par papier ou parchemin interposé, et on éprouva le besoin de trouver des noms plus précis.

Le français semble un des premiers à avoir été nommé, à la fin du XII^e s. selon le *Dictionnaire historique de la langue française* d'Alain Rey.

Pour le domaine d'oc dont on ne peut dissocier le catalan, **lemosin** apparaît le premier chez un auteur catalan qui vers 1220 désignait un ensemble de parlers d'oc convenant pour l'usage littéraire ; il n'a jamais été utilisé en France et le gascon était déjà étranger à cet ensemble, selon le fameux *Descort* de Raimbaut de Vaqueiras († après 1205).

proensal apparaît peu après dans un fragment de préambule d'un traité anonyme en vers ; rien ne permet de penser qu'il ait eu une signification autre que *lemosin*, car à l'époque *Provençe* renvoyait encore à la *Provincia* romaine, de la Garonne aux Alpes ; vers 1295, un autre Catalan reprend *proensal*, avec le même sens littéraire explicitement précisé.

catalanesch est le nom propre du parler de Catalogne chez ce même auteur de **1295**, qui l'oppose au *proensal*, langue littéraire commune.

Ici se situe l'apparition autochtone de **gascon** en **1313**.

langue d'oc — ou plus vraisemblablement *lengue d'oc* — a dû apparaître d'abord en français au cours du XIII^e s. dans la bouche des populations du nord du royaume pour désigner confusément les parlers romans des populations du midi ; par contraste, ceux du nord furent alors dits d'oïl ; mais à l'écrit, c'est en latin et **pour désigner des territoires** que l'équivalent de *langue d'oc* est apparu en 1291 (*lingua d'Oc*) et qu'il est de loin le plus attesté ; et encore, la référence à l'emploi de *oc* pour « oui » n'a jamais été rigoureuse pour déterminer les territoires désignés, l'application du droit coutumier l'emportant pour le rattachement de l'Auvergne à la langue d'oïl (1342, 1455). **Sur 500 ans**, de 1291 au début du XIX^e s., on ne connaît que **5 attestations** qui aient désigné des idiomes, 4 latines et 1 française : en latin, *lingua ocana* (1344, parler du Comtat venaissin), *lingua occitana* (1407, parler d'Arles), *idioma occitanum* (1411, parler de Carcassonne) et *lingua occana* (1450, ensemble d'oc, opposé à celui d'oïl, *lingua gallicana*, dans la présentation de la France au début d'un écrit politique à la gloire du royaume) ; en français, *languaige d'oc* (1373, non défini). On n'a **aucune attestation autochtone d'un équivalent de langue d'oc dans un idiome d'oc quelconque**, ni aucune du mot d'oc *occitan* avant son emploi en 1896 pour qualifier des poètes d'oc dans un article de l'instituteur languedocien Antonin Perbosc, fondateur de l'occitanisme, avec son collègue Prosper Estieu ; et encore moins en français.

Bien qu'apparemment tardifs, *bearnès* affiché officiellement par les États de Béarn en **1533**, puis le couple **gascon et biernois** attesté en français en 1562/1563 devancent les autres noms d'idiomes d'oc que nous ayons pu trouver.

Selon une chronique de Toulon de 1770 qui le mentionne entre guillemets, c'est en "*vulguer provençal*" que « Les anciennes criées de la ville sont traduites, en **1557**, par un certain Rodelhac ». De toute façon, vers 1580, le Marseillais Robert Ruffi exalte sa langue, dût-il s'approprier la poésie des troubadours, « *Lo provençau, baudament / a lo drech de premier atge* », le provençal, hardiment, a le droit d'ainesse. À l'époque, il est vrai, la langue de la Provence moderne commençait à se détacher de ce qu'on nommerait plus tard le languedocien, le *lingua occitana* de 1407 à Arles témoignant de la situation 150 ans avant.

En **1587**, un avocat basque d'Espagne Andres de Poça nomme l'auvergnat (*lengua auernesà*) parmi les quatre langues de France autres que le français, ce qui suppose que sous une forme ou une autre *auvergnat* était déjà assez répandu.

En **1655**, le médecin Pierre Borel nomme le *languedocien* comme langue ; mais la forme *languedochien* (ch = [k] très probablement) lui fera concurrence pendant plus d'un siècle.

Le nom français de *limousin* pour la langue du Limousin apparaît dans le titre du *Dictionnaire de la langue limousine* de Dom Léonard Duclou, manuscrit achevé vers **1774**.

Le *cévenol* est nommé dans les titres d'un *Dictionnaire cévenol* et de *Mémoires sur la langue cévenole* du P. Joseph Séguier († **1776**), manuscrits en grande partie perdus.

Le nom provençal du niçois apparaît en **1832** dans le titre *Lou Fablié nissart* de Joseph Rosalinde Rancher.

4 – Deux occasions à ne pas manquer

Ainsi, en l'état de nos recherches, la formule jurisprudentielle et probablement royale de **langue gasconne et béarnaise**, qui convient à merveille à la langue historique du « triangle aquitain » de César, s'avère plus ancienne que le nom des autres idiomes d'oc de France. J'ose donc espérer que tous ceux qui aiment cette langue sauront s'unir pour célébrer les deux anniversaires d'apparition de son double nom.

Et pour commencer, **rendez-vous dans un an !**